



Communiqué

Lancement réussi de la campagne « Le droit de négocier, c'est non négociable ! »

Montréal, le 1^{er} avril 2009 – La Fédération autonome de l'enseignement a initié avec plusieurs enseignantes et enseignants une tournée de bureaux ministériels et patronaux pour rappeler que les dispositions du décret prendront fin dans un an.

Adopté sous bâillon en décembre 2005, le chapitre 43 du projet de loi n^o 142 a imposé les conventions collectives aux employées et employés de l'État et leur a retiré le droit de grève jusqu'au 1^{er} avril 2010. Une loi qui empêche toute contestation de son application.

Les membres de la FAE ont dénoncé le retrait de leur droit de négocier. La tournée s'est effectuée, à Montréal, devant les bureaux de la Fédération québécoise des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement (FQDE), du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), du ministère des Finances, du Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) et celui du premier ministre Jean Charest.

« Nous sommes ici pour vous rappeler que cette loi spéciale prendra fin dans un an et qu'il n'est pas question de tolérer un prolongement d'une telle situation » a précisé le vice-président de la vie politique de la FAE, Denis Letourneux. « Nous voulons vous rappeler à tous que vous avez contribué à cadenciser les conditions de travail de celles et ceux qui font l'école et mis en péril les conditions d'apprentissage des élèves » a ajouté monsieur Letourneux.

Cette action du personnel enseignant marque également le lancement de la campagne *Le droit de négocier, c'est non négociable!* dans plus de 800 établissements scolaires.

Cette présence publique des enseignantes et enseignants, membres de la FAE, s'inscrit aussi dans la suite logique de la contestation juridique du chapitre 43, en Cour supérieure, initiée par de nombreuses organisations syndicales dont la FAE.

« Pour nous, l'éducation c'est important !
Nos conditions d'enseignement et de travail, ça l'est tout autant !
Le respect de nos droits syndicaux, c'est gagnant !
C'est pourquoi, nous resterons vigilants ».

La FAE regroupe neuf syndicats de l'enseignement qui représentent quelque 27 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes ainsi que le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier.

-30-

Source: Fédération autonome de l'enseignement
Renseignements: Armand Dubois, conseiller aux communications
514 666 7763, poste 296